



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 103995

Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les difficultés rencontrées par les infirmières libérales en raison de la flambée des prix des carburants. Alors que les prix des carburants atteignent des sommets, la fédération nationale des infirmiers (FNI) demande l'ouverture immédiate de négociations conventionnelles et une juste revalorisation des frais de déplacement des infirmières libérales de proximité. En effet, les frais réels de déplacement constituent le premier poste de dépenses des infirmières dont l'essentiel de l'activité est centré à domicile. Or les indemnités de placements fixées par la convention nationale demeurent les plus faibles, comparées aux autres professions de santé. L'effet de « rattrapage » des dernières revalorisations négociées en 2007 est neutralisé par la situation actuelle. Estimant dans ce contexte qu'elle ne peut attendre l'échéance conventionnelle de juin 2012, la FNI demande l'ouverture rapide de négociations tarifaires. Aussi, il lui demande ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

Circonscription : Paris (20^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103995

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3297

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)